

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3641**

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Métiers de la culture option Administration de la culture

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Limoges, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335p Direction des centres de loisirs ou culturels

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel travaille en collaboration avec divers professionnels du spectacle (réalisateurs, producteurs, metteurs en scène, techniciens, décorateurs, artistes-interprètes, agents...) et avec les partenaires institutionnels locaux. Il contribue à la réalisation de projets (production, action de mécénat...). Il réalise des études de marché et de faisabilité, évaluation des risques. Il participe à l'établissement du plan de travail et assure le suivi des moyens matériels, humains ou financiers d'une représentation ou d'un tournage. Il règle les éventuels problèmes organisationnels. Il intervient également dans la rédaction des contrats (coproduction, prestation de services...).

Il peut aussi s'occuper de la gestion administrative et budgétaire d'une petite structure culturelle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille principalement dans des collectivités territoriales, dans le secteur des arts du spectacle (théâtre, cinéma...), dans les musées, en bibliothèque...

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Enseignements fondamentaux
- Conférences de sensibilisation sur les politiques et pratiques culturelles
- Histoire de l'art
- Esthétique et histoire du cinéma ; image, culture et communication
- Institutions internationales et européennes
- Arithmétique et statistiques
- Culture générale
- Architecture et équipements culturels
- Fonctions des collectivités territoriales ; politiques culturelles
- Culture et communication
- Analyse d'événements culturels ; projet culturel
- techniques de communication
- Gestion de la culture
- Droit des associations
- Informatique et Internet
- Anglais
- Administration de la culture
- Gestion financière ; comptabilité générale
- Propriété intellectuelle
- Muséologie
- Relation au public
- Spectacle vivant ; théâtre
- Réglementation du spectacle

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Professionnels et universitaires
En contrat d'apprentissage	X	Professionnels et universitaires

Après un parcours de formation continue	X		Professionnels et universitaires
En contrat de professionnalisation	X		Professionnels et universitaires
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Professionnels et universitaires

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.unilim.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :